

## Tarifs d'inscription 2023-2024

*en fonction de l'IRSB (impôt sur le revenu soumis au barème)  
= ligne 14 du dernier avis d'imposition envoyé par l'administration fiscale  
du parent qui a la charge des enfants.*

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
Tarifs	IRBS < 1€	IRBS 1€ à 300€	IRBS 301€ à 600€	IRBS 601€ à 1.220€	IRBS 1.221€ à 4.000€	IRBS 4.001€ à 7.000€	IRBS 7.001€ à 10.000€	IRBS >10.000€	Non Marcquois
1 discipline	50 €	70 €	90 €	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	600 €
2 disciplines	100 €	140 €	180 €	220 €	260 €	300 €	340 €	380 €	1 200 €
3 disciplines	150 €	210 €	270 €	330 €	390 €	450 €	510 €	570 €	1 800 €

Ces tarifs sont communs à toutes les pratiques artistiques proposées par la Ville. Les familles dont les enfants sont inscrits simultanément au conservatoire et dans d'autres pratiques artistiques se voient donc appliquer les tarifs 2 ou 3 disciplines. Au conservatoire, l'inscription simultanée dans plusieurs cursus ou disciplines n'est pas autorisée aux nouveaux inscrits.

Les inscriptions aux pratiques collectives seules, telles qu'orchestres, chorales, chanterie, ensembles ou ateliers se voient appliquer le tarif A, quels que soient les revenus et la domiciliation des parents. Le tarif A s'applique également pour les anciens élèves des structures culturelles participant à un atelier pour valoriser une création scénique.

Si les parents ne souhaitent pas communiquer leur avis d'imposition, le tarif H sera appliqué aux Marcquois. Pour ceux qui ne justifient pas d'une adresse marcquoise récente, le tarif I sera appliqué, qu'ils présentent ou non leur avis.

Les droits d'inscription sont payables en une fois à la rentrée scolaire pour l'ensemble des familles, en deux fois avant le 31 décembre pour les familles en difficultés.

En cas d'annulation ou d'arrêt de l'activité choisie (sauf pour raison de santé sur avis médical), les familles ne pourront pas bénéficier du remboursement de l'activité.

**ATTENTION : inscription à 1 instrument ou à la danse ou à l'art dramatique  
+ Formation musicale  
+ Chorale ou chanterie ou orchestre ou ensemble ou atelier  
= 1 discipline**

**Quand ils sont associés à d'autres disciplines, la Formation musicale et les pratiques collectives ne comptent pas pour une discipline au regard de nos tarifs.**

**Par contre, pratiquée seule, la Formation musicale est facturée comme une discipline, au tarif progressif ci-dessus.**